



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATIONS IMPORTANTES

REFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

CE QUI CHANGE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2021

Les critères d'attribution de l'aide juridictionnelle changent à partir du 1^{er} janvier 2021. Nous vous invitons à lire attentivement ce document avant de compléter le formulaire de demande.

Pourquoi cette réforme ? Quels sont ses objectifs ?

Cette réforme vise à :

- Simplifier les démarches des demandeurs ;
- Garantir une plus grande équité de traitement des demandes ;
- Raccourcir progressivement le délai de traitement des demandes.

Que prévoit la loi désormais ?

La loi prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 l'aide juridictionnelle peut être accordée en fonction de :

- **Votre revenu fiscal de référence** ou dans certains cas particuliers sur vos ressources mensuelles imposables ;
- **Votre épargne (patrimoine mobilier) et votre patrimoine immobilier** (à l'exception de votre résidence principale) ;
- **La composition de votre foyer fiscal.**

La loi prévoit toutefois des exceptions si la demande concerne :

- ✓ Une procédure qui oppose des personnes qui vivent dans le même foyer fiscal (par exemple procédure de divorce, procédure pénale liées à des violences conjugales) ou en cas de divergence d'intérêt entre elles ;
- ✓ Une personne majeure ou mineure rattachée au foyer fiscal de ses parents ou de ses représentants légaux, si ceux-ci manifestent un défaut d'intérêt vis à vis d'elle.

→ **Dans ces deux cas, ne sont pris en compte que les ressources et le patrimoine (épargne et biens immobiliers) du demandeur (et pas ceux de l'ensemble du foyer fiscal)**

Un nouveau formulaire de demande d'aide juridictionnelle sera déployé courant 2021.
En attendant, qu'est ce qui change concrètement pour les demandeurs ?

Ce qui change dans les informations à apporter sur le formulaire	Ce qui change dans la liste des pièces justificatives à joindre à la demande
<ul style="list-style-type: none">✓ Si vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA), vous devez maintenant déclarer vos ressources et votre patrimoine dans le formulaire ✓ Il n'est pas nécessaire de déclarer les ressources :<ul style="list-style-type: none">⇒ de la personne avec qui vous vivez si vous n'êtes pas marié ou Pacsé⇒ des personnes que vous hébergez ou qui vous hébergent⇒ de vos colocataires.	<ul style="list-style-type: none">✓ Vous devez systématiquement joindre à votre demande votre dernier avis d'imposition ✓ Dans les cas suivants vous devez aussi joindre à votre demande les justificatifs de vos ressources des six derniers mois (par exemple bulletins de paye, notification d'allocation de retour à l'emploi de Pôle Emploi etc.) :<ul style="list-style-type: none">⇒ Si la procédure vous oppose à un membre de votre foyer fiscal (épouse, enfant, parent etc.) ;⇒ Si votre situation a changé par rapport à votre dernière déclaration d'impôts à cause par exemple d'un changement de situation familiale (divorce ou nouvelle personne à charge par exemple) ou d'un changement de situation professionnelle (perte d'emploi, départ en retraite etc.) ;⇒ Si vous n'avez pas d'avis d'imposition.

Complétez votre demande soigneusement et n'oubliez pas de joindre toutes les pièces justificatives nécessaires afin que votre demande soit traitée rapidement.

Pour toute question

- ⇒ Vous pouvez contacter **le bureau d'aide juridictionnelle ou le Service d'accueil unique du justiciable du tribunal judiciaire** (anciennement tribunal de grande instance) de votre domicile.
 - Rendez-vous sur <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/> pour trouver le tribunal judiciaire de votre domicile
- ⇒ Pour obtenir de l'aide et des conseils vous pouvez également contacter **un point d'accès au droit ou une maison de la justice et du droit**

Pour en savoir plus sur ces structures rendez-vous sur <https://www.justice.fr/acces-droit>.
Pour trouver la structure la plus proche de votre domicile rendez-vous sur <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur l'aide juridictionnelle et sur la réforme, rendez-vous sur justice.fr, page « aide juridictionnelle ».

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE (BAJ)

PIECES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER
(En photocopie uniquement, les originaux ne pourront être restitués)
IL EST INUTILE DE JOINDRE VOS FACTURES

DANS TOUS LES CAS	<ul style="list-style-type: none">- copie de la dernière feuille d'imposition recto-verso- dossier d'aide juridictionnelle complété- en cas de procédure, joindre assignation ou convocation en justice- les justificatifs de ressources (des 3 derniers mois) de <u>toutes</u> les personnes vivant au foyer- copie du livret de famille à jour- photocopie pièce d'identité ou passeport- justificatif de domicile	
VOUS ÊTES SALARIÉ	<ul style="list-style-type: none">- copie de vos 3 derniers bulletin de salaire	
VOUS PERCEVEZ LE RSA, AAH OU ASPA	<ul style="list-style-type: none">- justificatifs CAF des trois derniers mois- votre <u>numéro allocataire</u>	
VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none">- avis de paiement de pôle emploi de janvier au dernier mois écoulé	
VOUS ÊTES EN ARRÊT MALADIE	<ul style="list-style-type: none">- récapitulatif des indemnités journalières versées par la CPAM, et bulletins de salaires correspondant à la période d'arrêt de travail	
VOUS AVEZ UN OU DES ENFANTS À CHARGE	<ul style="list-style-type: none">- certificat de scolarité, allocations versées par la CAF, carte étudiante en cours de validité, montant de la bourse si boursier	
VOUS ÊTES RETRAITÉ	<ul style="list-style-type: none">- justificatifs des pensions perçues (dernier récapitulatif annuel)	
VOUS ÊTES INVALIDE	<ul style="list-style-type: none">- justificatif du montant de la rente	
VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN	<ul style="list-style-type: none">- dernier bilan comptable-montant du forfait B.I.C	
VOUS ÊTES UNE PERSONNE MORALE OU ASSOCIATION 1901	<ul style="list-style-type: none">- dernier bilan comptable + copie des statuts déposés en préfecture- utiliser le CERFA 15628*01	
VOUS ÊTES ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none">- copie recto verso du titre de séjour en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile	
SI VOUS ÊTES DÉTENU	<ul style="list-style-type: none">- certificat de présence de la maison d'arrêt	
SI VOUS ÊTES DIVORCÉ(E)	<ul style="list-style-type: none">- copie du jugement de divorce ou décision justifiant du versement d'une pension alimentaire	
VOUS AVEZ UN AVOCAT	<ul style="list-style-type: none">- attestation d'acceptation de l'avocat choisi	

Formulaire à compléter par vous-même (1ère partie), par votre (vos) assureur(s) (2ème partie) et à joindre à la demande d'aide juridictionnelle en cas de non-intervention de ce(s) dernier(s).

Demande d'intervention auprès de l'assureur

Loi n°91- 647 du 10 juillet 1991
Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991

1ère PARTIE : à remplir par le demandeur

Mme M. Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage (nom d'époux(se) par exemple) : _____

Vos prénoms : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : Commune : _____

Pays : _____

Votre numéro de téléphone :

Adresse mail : _____

Objet de la demande: Prise en charge par l'assureur avant toute demande d'aide juridictionnelle auprès du bureau d'aide juridictionnelle

Circonstances détaillées de l'événement :

Fait à : _____

le **Signature:**

2ème PARTIE : ATTESTATION DE NON PRISE EN CHARGE à remplir par l'assureur chaque fois qu'il ne prend pas en charge le litige ou différend déclaré

Nom de la société : _____

Référence Correspondant : _____

L'organisme d'assurance : _____

atteste que le demandeur n'est pas couvert par un contrat garantissant le litige ou le différend déclaré.

L'organisme d'assurance déclare sincères et véritables les mentions de la présente.

Fait à : _____

le **Signature et cachet:**

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT
(A TITRE GRATUIT- Art. 200 à 203 du code de procédure civile)

Je soussigné(e) _____ Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Nationalité _____

Adresse _____

Époux(se), veuf(ve) divorcé(e) de _____

exerçant la profession de _____

Nature du lien de parenté, amitié, subordination avec la personne à laquelle est destinée l'attestation : _____

J'atteste du l'honneur l'exactitude des faits suivants
(Recopier à la main la formule ci-dessous)

“ Je déclare savoir que j'ai établi cette attestation en vue de sa production en justice et qu'une fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature
(Précédée de la mention “lu et approuvé”)

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

DECLARATION DE RESSOURCES

Vous êtes : locataire / propriétaire / hébergé / sans résidence stable / autre : précisez :

Veuillez entourer la bonne mention

RESSOURCES MENSUELLES DES PERSONNES VIVANT AU FOYER :

NATURE	MONSIEUR	MADAME	ENFANTS	AUTRES PERSONNES
SALAIRE				
REVENUS DES PROFESSIONS INDEPENDANTES				
REVENUS FONCIERS				
INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE OU ACCIDENT DU TRAVAIL				
INDEMNITES CHOMAGE				
RENTE ACCIDENT DU TRAVAIL				
PENSION INVALIDITE				
PENSION RETRAITE				
APE/API/AAH/AF/CF/AJE/ASF/AES				
RSA				
ALLOCATION TIERCE PERSONNE				
PENSION ALIMENTAIRE				
BOURSE D'ETUDE				
AD ANCIENS COMBATTANTS				
ALLOÇ PREP RETRAITE				
AL OU APL				
AUTRES				
TOTAL				

IL EST INUTILE DE JOINDRE VOS FACTURES